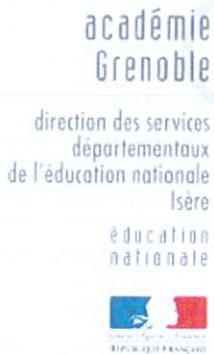


Del 19-147



**PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCES
ET RECIPROQUES
CONTRAT DE VILLE DE VIENNE CONDRIEU
AGGLOMERATION**



Isère

Introduction :

Le Président de la République en novembre 2017, lors du discours de Roubaix a lancé l'appel à la mobilisation nationale pour les quartiers populaires.

A l'initiative de l'Assemblée Des Communautés de France (ADCF) et de France urbaine le Pacte de Dijon a été signé par le Premier ministre le 10 juillet 2018. Il fixe les engagements de l'Etat et des collectivités en matière de politique de cohésion urbaine et sociale. Il est un appel à une clarification des responsabilités, exclusives et partagées, des collectivités locales et de l'Etat.

La Ministre de la Cohésion Sociale a présenté, en juillet 2018, une feuille de route nationale opérationnelle articulée autour de 5 grands programmes (sécurité, éducation, emploi, logement, lien social) et de 40 mesures dédiées. Ces dispositifs visent à donner une nouvelle impulsion à la politique de cohésion urbaine et sociale autour de trois axes principaux :

- garantir les droits des habitants ;
- favoriser l'émancipation ;
- remettre la République au cœur des quartiers.

La circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 est venue préciser le calendrier et les modalités de déclinaison territoriale et de déploiement local de chacune de ces mesures qui s'inscrivent dans la perspective de la rénovation des contrats de ville, qui seront, à cette fin, prolongés jusqu'en 2022 après conclusion au plus tard, le 31 juillet 2019, des Protocoles d'Engagements Renforcés (P.E.R).

Le Préfet de l'Isère a présenté la stratégie de l'Etat en Isère au Président de Vienne Condrieu Agglomération et aux maires de Vienne, Chasse sur Rhône et Pont-Evêque ainsi que la feuille de route opérationnelle correspondante qui fixe cinq axes stratégiques locaux tenant compte, d'une part des priorités territoriales telles qu'elles ont émergé après consultations et concertations multilatérales plurielles conduites auprès des acteurs locaux (conseils citoyens, élus et référents des EPCI concernés, services de l'Etat) et d'autre part des objectifs connexes définis dans le cadre de dispositifs tiers mis en œuvre concomitamment : plans de lutte contre la pauvreté et contre les discriminations, promotion de l'égalité Homme-Femme.

La rénovation du Contrat de Ville repose sur les principes suivants :

- Une approche globale de l'action publique avec une analyse et des solutions en cohérence avec les engagements nationaux et leurs déclinaisons locales ;
- Une approche différenciée des territoires qui se concrétise par le travail partenarial mené avec la collectivité et les partenaires ;
- La responsabilisation de l'ensemble des signataires avec un suivi rigoureux des engagements.

Par ailleurs, le comité de pilotage du Contrat de Ville de Vienne Condrieu Agglomération a approuvé, le 29 janvier 2019 l'évaluation à mi-parcours réalisée.

Cette dernière a mis en lumière l'importance du Contrat de Ville pour coordonner, mutualiser et harmoniser les interventions de la politique de la ville ainsi que la nécessité d'ajuster ce document écrit en 2015 pour tenir compte des évolutions et des expériences menées. Ainsi 6 pistes de travail ont été proposées :

- Clarifier le fonctionnement du quartier Genets-Cancanne-Charlemagne en lien avec les centres sociaux et les conseils citoyens de Pont-Evêque et de la Vallée de Gère ;
- Ajuster les priorités définies en 2015 ;
- Remplacer le groupe de travail du pilier cohésion sociale par la mise en place de groupe de travail thématique en lien avec les différents dispositifs de la politique de la ville ;
- Poursuivre les innovations pour mieux prendre en compte les conseils citoyens dans la définition des programmations annuelles ;
- Simplifier les démarches administratives des porteurs de projets ;
- Suivre les évolutions des écarts entre les Quartiers Politique de la Ville et l'ensemble du territoire grâce au Système d'information géographique de la politique de la ville.

Dans ce contexte, les priorités définies dans le cadre du Contrat de Ville de Vienne Condrieu Agglomération restent pertinentes et d'actualité. C'est pourquoi, les partenaires s'engagent au sein du présent protocole en faveur des quartiers prioritaires. Il s'appuie plus spécifiquement sur la logique qui a prévalu à l'adoption du Pacte de Dijon.

Le présent protocole vise à définir des priorités conjointes déclinées sous la forme d'engagements réciproques et d'actions assorties d'objectifs mesurables et d'indicateurs de résultats.

Les parties reconnaissent les priorités communes énoncées ci-dessous ainsi que les thèmes transversaux que sont la participation des habitants, l'apprentissage du français et l'accès au numérique.

Les signataires contribuent à ses objectifs par le travail de leurs personnels dans le cadre de leurs missions de droit commun ainsi que par un soutien financier.

Favoriser le développement économique et l'accès à l'emploi

Orientations stratégiques :

- Mobiliser les politiques de l'emploi en faveur des habitants des quartiers et promouvoir la notion de parcours ;
- Développer l'apprentissage ;
- Adapter le service public de l'emploi et promouvoir le développement économique pour répondre aux besoins des habitants.

L'ensemble des signataires soutiennent l'insertion par l'emploi par la mise en place de clauses dans leurs différents marchés.

Vienne Condrieu Agglomération :

- Renforce l'accès à l'emploi des populations les plus éloignées des marchés du travail par la mise en œuvre du Plan Local Insertion Emploi (PLIE) ;
- Facilite la mise en œuvre des clauses d'insertion sur le territoire notamment en déployant un poste de facilitateur ;
- Soutient l'école de la deuxième chance par une convention d'objectifs et de moyens ;
- Soutient la mission locale par une convention d'objectifs et de moyens ;
- Soutient les plateformes qui accompagnent la création/reprise d'entreprises sur le territoire et qui s'adressent aux porteurs de projets qui n'ont pas accès aux réseaux bancaires ;
- Réalise des études de redynamisation de polarités commerciales, Vallée de Gère par exemple ;
- Recense les locaux disponibles pour faciliter l'implantation d'activités économiques.

Les communes

- Mettent en œuvre des permanences emploi sur chaque Quartier Politique de la Ville ;
- Mettent en œuvre des Ateliers Sociolinguistiques sur chaque Quartier Politique de la Ville ;
- Emploient des personnes habitants les Quartiers Politique de la Ville dans le cadre des conventions Adultes-Relais au sein de structures municipales ;
- Mettent en place des opérations visant à rapprocher l'offre et la demande ;
- Organisent des formations spécifiques (compétences informatiques, BAFA, Secourisme...) ;
- Mettent en place des actions de lutte contre la fracture numérique.

Cela sera possible si l'État, ses services et ses opérateurs s'engagent à

- Mieux repérer les publics invisibles notamment le public féminin au travers du soutien d'actions d'aller vers ;

- Offrir un accompagnement soutenu vers l'emploi la réduction des freins périphériques par des accompagnements intensifs proposés par les opérateurs locaux ;
 - Mobiliser les acteurs compétents afin d'élever le niveau des formations/qualifications ;
 - Mobiliser les employeurs pour favoriser l'accès à l'emploi au travers notamment du déploiement du PAQTE, de l'apprentissage, de l'intégration de clauses sociales dans la commande publique et de la promotion des métiers en tension ;
 - Encourager la création d'activités, quantifier le nombre de projets et d'activités menés à terme par les opérateurs compétents financés.
- [La CAF de l'Isère s'engage à](#)
- Soutenir les centres sociaux dans leurs actions à destination des personnes en recherche d'emploi ;
 - Relever les bonnes pratiques d'usage du numérique dans les centres sociaux.

Evaluation

Demandes d'emploi des personnes résidant en QPV/ demandes d'emploi des personnes de l'ensemble du territoire.

Indicateur de dynamisme économique.

Promouvoir la réussite éducative et l'égalité des chances

Orientations stratégiques :

- Investir dans la réussite scolaire et éducative des enfants ;
- Favoriser le lien entre famille et école ;
- Mieux prévenir le décrochage scolaire.

Vienne Condrieu Agglomération :

- Développe le Programme de Réussite Éducative ;
- Intervient sur la prévention du décrochage scolaire ;
- Veille à permettre un égal accès aux EAJE à l'ensemble de la population du territoire.

Communes

- Conçoivent et mettent en œuvre des PEDT, CLAS, et adaptent péri scolaire aux QPV ;
- Mettent en place des accompagnements à la scolarité (Primaire, Collège et prochainement Lycée) + Soutien scolaire en direction des primaires ;
- Accompagnent les parents dans la scolarité de leurs enfants ;
- Adaptent les moyens (locaux et personnels) des écoles accueillant des habitants des Quartiers Politiques de la Ville.

Cela sera possible si l'État, ses services et ses opérateurs s'engagent à

- Financer le Programme de Réussite Éducative et le soutien scolaire ;
 - Améliorer la continuité des actions des équipes éducatives.
- [La CAF de l'Isère s'engage à](#)
- Soutenir et Bonifier les CLAS, LAEP et centres sociaux agréés situés en QPV ou quartier vécu ;
 - Soutenir son concours au financement des PRE 2-16 ans et 16-18 ans ;
 - Accompagner les partenaires vers tous les dispositifs de soutien à la parentalité et veille à leur articulation, notamment concernant les PRE et les CLAS ;
 - Soutenir les EAJE, RAM et ALSH déclarés ;
 - Développer les « Promeneurs du Net ».

Evaluation

Taux de réussite au brevet des jeunes résidants en QPV.

Participation des parents aux CLAS.

L'égal accès au sport, à la culture et aux loisirs

Orientations stratégiques :

- Être garant de l'égalité de traitement des habitants par les partenaires ;
- Rendre pleinement opérationnel le volet culture ;
- Favoriser l'égal accès au sport et aux loisirs aux habitants des Quartiers Politique de la Ville, aux hommes et aux femmes.

Vienne Condrieu Agglomération :

- Ouvrir les équipements sportifs aux associations sportives, aux écoles, aux centres sociaux ;
- Développer un volet d'éveil à la culture dans les établissements d'accueil du jeune enfant ;
- Veiller à l'ouverture du festival Jazz à Vienne aux habitants des Quartiers Politique de la Ville.

Communes

- Conçoivent et mettent en œuvre des actions d'animation et de prévention dans les QPV au travers de leurs équipements culturels et sportifs
- Soutiennent et accompagnent les actions et la structure des associations culturelles et sportives, socio-culturelles

Cela sera possible si l'État, ses services et ses opérateurs s'engagent à

- Être garant de l'éga-conditionnalité des programmations et recueillir des indicateurs genrés ;
 - Rendre pleinement opérationnel le volet culture en structurant en un espace de concertation réunissant l'ensemble des acteurs du Contrat de Ville en nommant des référents QPV dans les structures culturelles et en associant les habitants ;
 - Faciliter la mise en œuvre de conventions territoriales d'éducation aux arts et à la culture (DRAC) et donner une priorité à la jeunesse des quartiers ;
 - Mobiliser les établissements culturels en direction des territoires prioritaires (partenariats et jumelages) et s'appuyer sur les différents dispositifs de la DRAC, notamment dans le domaine de la langue française et de la musique (DEMOS, orchestre à l'école, plan chorale) ;
 - Favoriser l'égal accès au sport et aux loisirs par le financement de postes aidés et inciter à l'accès aux sports hors des QPV ;
 - Accentuer l'intégration du public PJJ dans les actions sport et culture ;
 - La CAF s'engage à bonifier les financements dédiés aux centres sociaux situés en quartier vécu (5).
- La CAF de l'Isère s'engage à
- Soutenir la politique d'éducation aux arts et à la culture.

Evaluation

Chiffres du réseau des bibliothèques : extraction du nombre d'utilisateurs par QPV et par tranche d'âge.
Taux de recours au Pass loisirs dans les QPV/ l'ensemble du territoire.

Améliorer la prévention et l'accès à la santé

Orientations stratégiques :

- Faciliter l'accès à la prévention et aux soins par des actions adaptées au public vulnérable et maintenir une offre de soins de proximité ;
- Soutenir les actions de promotions de l'activité sportive comme facteur de santé ;
- Améliorer la prévention en matière de santé bucco-dentaire, de souffrance psychologique, de santé mentale et des maladies à forte prévalence.

Vienne Condrieu Agglomération :

- Met en œuvre l'Atelier Santé Ville ;

- Met en œuvre le Conseil Local de Santé Mentale ;
- Met en œuvre un Point Accueil Ecoute Jeunes et développe des permanences dans les Quartiers Politiques de la Ville ;
- Met en œuvre une aide au répit en EAJE.

Les communes

- Actions des Centres socioculturels (Ateliers Bien-être / Ateliers diététiques / Actions de prévention ;
- Renforcent leurs actions de lutte contre l'isolement à destination des habitants des QPV par l'action de leur CCAS.

Ville de Vienne et CCAS de Vienne

- Dispositif de Médiation Santé dans les QPV conduit et mis en œuvre par la commune : permanences individuelles et actions de prévention collective, pour les habitants des quartiers prioritaires.
- Met en œuvre un accueil des publics en situation de précarité (l'Arche du 27, Midi Partage)
[Cela sera possible si l'État, ses services et ses opérateurs s'engagent à](#)
- Accompagner les collectivités dans le Contrat Local de Santé et le Conseil Local de Santé Mentale ;
- Pérenniser les dispositifs de proximité (ateliers santé-ville) ;
- Agir sur l'ensemble des déterminants de santé (accès aux soins, préventions) ;
- Améliorer l'ancrage territorial et développer de centres de santé polyvalents en QPV ;
- Accompagner le dispositif de médiation en santé ;
- Soutenir les actions locales de prévention/promotion de la santé et les actions locales de prévention par le sport.

Evaluation

Accès au médecin généraliste - au spécialiste

Améliorer l'habitat et le cadre de vie

Orientations stratégiques :

- Lutter contre l'habitat indigne et dégradé ;
- Favoriser la mixité sociale et la diversité de l'habitat, des équipements publics et des commerces ;
- Améliorer l'attractivité et l'image des quartiers.

Vienne Condrieu Agglomération :

- Favorise la mixité sociale par la mise en place de la Convention Intercommunale d'Attribution ;
- Développe l'attractivité des quartiers par la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain de la Vallée de la Gère, et le soutien aux réhabilitations dans le parc social ;
- Articule le projet de renouvellement urbain avec les documents de planification à l'échelle intercommunale (PLH, PLUS, PDU, PCAET), pour une adaptation fine aux besoins du territoire ;
- Contribue à l'amélioration du parc privé, à travers la mise en œuvre de l'Opération Programmée d'amélioration de l'habitat ;
- Veille à la sécurité et à la prévention de la délinquance dans le cadre du CISPD ;
- Révise, aux côtés de la ville de Vienne, la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) en Site Patrimonial Remarquable (SPR) sur les quartiers de Vienne : centre ancien, quartier sud, quartier nord et Vallée de Gère ;
- Met en œuvre progressivement et au grès des opportunités des aménagements, de la Voie Verte des Confluences pour rejoindre l'Est du Territoire (projet qui sera ou non confirmé dans le futur PDU) ;

- Développe le partenariat avec l'EPORA qui est déjà intervenu Vallée de Gère sur la réhabilitation de la friche Proplan en Musée de la Draperie, la démolition de la friche Dyant rive droite pour aménager un espace public, la démolition de la friche de Bocoton (à Pont-Evêque) ; des réflexions sont en cours sur Dyant rive gauche et JMA . L'EPORA est également intervenu sur la commune de chasse sur Rhône sur le site du Château, mais le projet n'a pas été mis en œuvre à ce jour ;
- Veille à la concrétisation de la directive demandant d'accueillir au moins 10% de familles en situation de pauvreté dans les EAJE.

Les communes

- Investissent dans les équipements culturels et sportifs dans les QPV ;
- Accompagnent et associent les conseils citoyens dans la réflexion et le développement du cadre de vie.

Ville de Pont-Evêque

- Favorise le bon entretien du quartier du Plan des Aures après ANRU ;
- Veille à la sécurité et à la tranquillité publique par des dispositifs de médiation ;
- Développe des espaces de plein air (Parcours de santé).

Ville de Vienne

- Premier financeur du PRU Vallée de Gère ;
- Procède aux aménagements et à l'entretien des espaces et équipements publics dans les QPV (hors PRU) + Entretien des voiries et espaces verts accru en zone QPV ;
- Intervention du service de Médiation Sociale au sein des quartiers ;
- Maintien des services administratifs communaux de proximité par l'existence des maisons de quartier.

Advivo :

- Contribue à l'attractivité et à l'image des quartiers en investissant dans des actions de proximité
- Porte les opérations du projet NPRU de la Vallée de Gère, en s'engageant dans de gros programmes de réhabilitation / démolition
- Veille à la sécurité de ses locataires en QPV en investissant dans des équipements de vidéoprotection et de sécurisation des halls d'entrée

OPAC 38

- Favoriser le lien social et l'implication des habitants et des partenaires ;
- Développer les concertations pour permettre l'élaboration de projet en plus grande adéquation avec les attentes, mieux partagés donc mieux respectés. L'objectif étant une co-construction des décisions ;
- Améliorer le cadre de vie des habitants, en poursuivant nos investissements dans les réhabilitations des résidences sur ces quartiers, en envisageant une démarche de renouvellement urbain sur le quartier du château en concertation avec les habitants avec le travail sur les espaces intermédiaires et extérieurs pour développer un cadre de vie agréable.
 - [Cela sera possible si l'État, ses services et ses opérateurs s'engagent à](#)
- Mettre en œuvre la convention NPNRU ;
- Suivre la Convention Intercommunale d'Attributions de Vienne Condrieu Agglomération ;
- Garantir la place des femmes dans l'espace public ;
- Garantir la présence policière sur la voie publique ;
- Agir contre le crime organisé et l'économie souterraine.

Evaluation

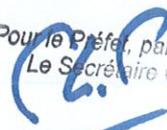
Taux de vacance en QPV

Taux d'attributions à des ménages aux ressources > au 1^{er} quartile en QPV

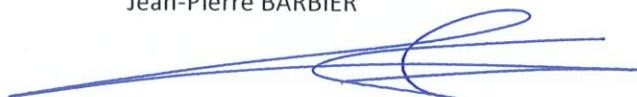
Pour Vienne Condrieu Agglomération
La 1^{ère} Vice- Présidente,
Virginie OSTOJIC



Pour la Préfecture de l'Isère
Le Préfet,

*Pour le Préfet, par délégation
Le Secrétaire Général*

Philippe PORTAL

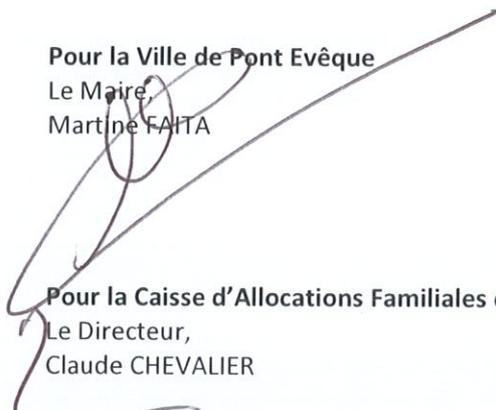
Pour le Département de l'Isère
Le Président,
Jean-Pierre BARBIER



Pour la Ville de Chasse sur Rhône
Le Maire,
Claude BOSIO



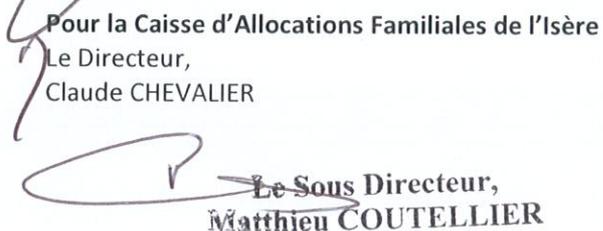
Pour la Ville de Pont Evêque
Le Maire,
Martine FAITA



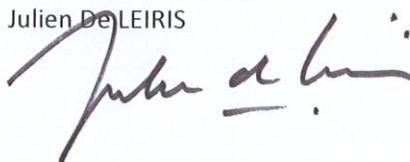
Pour la Ville de Vienne
Le Maire,
Thierry KOVACS



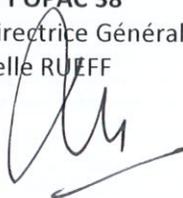
Pour la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère
Le Directeur,
Claude CHEVALIER



Pour ADVIVO
Le Directeur Général,
Julien DE LEIRIS

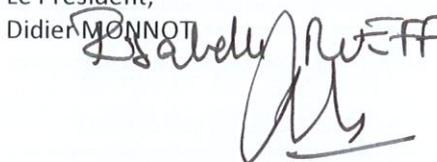


Pour l'OPAC 38
La Directrice Générale,
Isabelle RUEFF

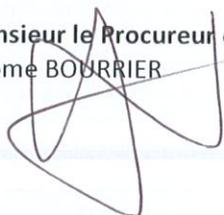


**Pour l'association des bailleurs sociaux
d'Isère ABSISE**

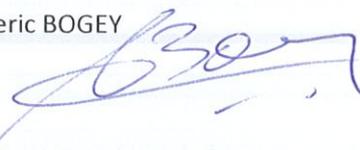
Le Président,
Didier MONNOT



Monsieur le Procureur de la République
Jérôme BOURRIER



Pour l'Agence Régionale de Santé
Le Directeur de la délégation départementale
De l'Isère
Aymeric BOGEY

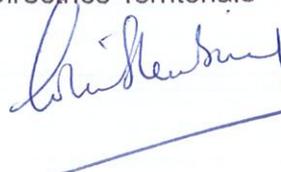


Pour Pôle Emploi
La Directrice d'Agence Pôle Emploi Vienne
Hélène CALVETTI



Pour la Caisse des Dépôts et Consignations

Corinne STEINBRECHER
Directrice Territoriale



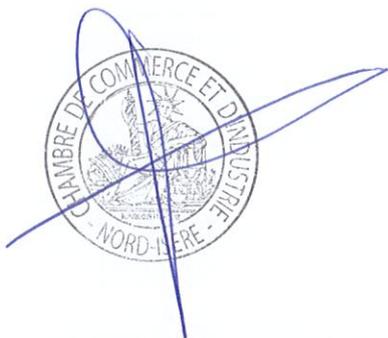
Pour l'Académie de Grenoble

Par La Rectrice, et par le Président
Le D.A.J.E.N de l'Isère




Pour la Chambre de Commerce
et d'Industrie Nord-Isère

Le Président,
Daniel PARAIRE



Pour la Chambre des Métiers
et de l'Artisanat

Le Président,
Philippe TIERSEN

